

Appui technique à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) et du 7^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique (7 RNB)

SECTION 1 : DEMANDE DE PROPOSITION (DP)

LE PNUD sollicite aimablement votre proposition pour la fourniture des services décrits à l'annexe 1 du présent appel d'offres.

Le présent appel à propositions comprend les documents suivants :

Section 1 : La présente lettre de demande

Section 2 : Instructions et données de l'appel d'offres

Annexe 1 : Liste des exigences

Annexe 2 : Formulaire de soumission d'une offre

Annexe 3 : Offre technique

Annexe 4 : Offre financière

Remarque : « Évaluation technique » de l'annexe 1 et « Déclaration du soumissionnaire » de l'annexe 2 sont intégrées directement dans la section Exigences de Quantum tandis que les autres documents sont téléchargés sous forme de pièces jointes.

Lors de la préparation de votre offre, veuillez-vous référer aux instructions et aux données de l'appel d'offres. Veuillez noter que les offres doivent être soumises à l'aide de l'annexe 2 : Formulaire de soumission d'offre et de l'annexe 3 : Offre technique et financière, selon la méthode et à la date et l'heure indiquées à la section 2. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre offre est soumise avant ou à la date limite. Les offres reçues après la date limite de soumission, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en considération pour l'évaluation.

Les offres doivent être soumises directement dans le portail des fournisseurs NextGenERP en suivant ce lien : <http://supplier.quantum.partneragencies.org> en utilisant le profil que vous avez dans le portail.

Suivez les instructions du guide de l'utilisateur pour rechercher l'appel d'offres à l'aide de l'ID de négociation dans ce document.

Si vous ne vous êtes jamais enregistré auparavant, vous pouvez créer un profil en utilisant le lien d'enregistrement communiqué via l'avis de marché et en suivant les instructions des guides disponibles sur le site web du PNUD : <https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>. Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction "mot de passe oublié" si vous ne vous souvenez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'inscription précédente.

Nous vous remercions et nous nous réjouissons de recevoir vos offres.

SECTION 2 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES

Introduction	Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les exigences du présent appel d'offres, y compris à toute modification apportée par écrit par le PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures des programmes et opérations du PNUD (POPP) en matière de contrats et de passation de marchés. Toute offre soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cet appel d'offres. Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure de passation de marché à tout moment, sans responsabilité d'aucune sorte pour le PNUD, après notification aux soumissionnaires ou publication de l'avis d'annulation sur le site web du PNUD.
Date limite de soumission des propositions	La date limite est indiquée dans le portail en ligne. En cas de doute sur le fuseau horaire dans lequel l'offre doit être soumise, consultez le site http://www.timeanddate.com/worldclock/.
Méthode de soumission	Les offres doivent être soumises comme suit : Portail des fournisseurs NextGenERP en suivant ce lien : http://supplier.quantum.partneragencies.org en utilisant le profil que vous avez peut-être dans le portail. Suivez les instructions du guide de l'utilisateur pour rechercher l'offre à l'aide de l'ID de négociation. Si vous ne vous êtes jamais enregistré auparavant, vous pouvez créer un profil en utilisant le lien d'enregistrement communiqué via l'avis de marché et en suivant les instructions des guides disponibles sur le site web du PNUD : https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders. Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction "mot de passe oublié" si vous ne vous souvenez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'inscription précédente. Ne créez pas de nouveau profil si vous en avez déjà un. Utilisez la fonction "mot de passe oublié" si vous ne vous souvenez pas du mot de passe ou du nom d'utilisateur de l'enregistrement précédent. - Format du fichier : Toutes les pièces jointes doivent être au format PDF, sauf indication contraire du PNUD. - Les noms de fichiers doivent être en alphabet latin/clavier et indiquer clairement le contenu du document pour faciliter l'examen. - Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. - Il est recommandé de regrouper l'ensemble de la proposition en un nombre aussi réduit que possible de pièces jointes.

	Le proposant devrait recevoir un courriel accusant réception de sa proposition par le système.
Coût de la préparation de la proposition	LE PNUD n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission d'une proposition par un fournisseur, quels que soient le résultat ou les modalités de la procédure de sélection.
Code de conduite des fournisseurs, fraude, corruption,	Tous les fournisseurs potentiels doivent lire le Code de conduite des fournisseurs des Nations unies et reconnaître qu'il définit les normes minimales attendues des fournisseurs des Nations unies. Le code de conduite, qui comprend des principes relatifs au travail, aux droits de l'homme, à l'environnement et à la conduite éthique , peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct . En outre, le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non éthiques ou non professionnelles et l'obstruction à l'égard des fournisseurs du PNUD, et exige de tous les proposants/fournisseurs qu'ils respectent les normes éthiques les plus strictes au cours de la procédure de passation de marchés et de la mise en œuvre du contrat. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti .
Dons et hospitalité	Les soumissionnaires ne doivent pas offrir de cadeaux ou de marques d'hospitalité de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, y compris des voyages d'agrément pour des manifestations sportives ou culturelles, des parcs à thème ou des offres de vacances, de transport ou des invitations à des déjeuners extravagants, des dîners ou des événements similaires. En application de cette politique, le PNUD : (a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses dans le cadre de sa participation au contrat en question ; (b) déclare un fournisseur inéligible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat s'il détermine à tout moment que le fournisseur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses dans le cadre de sa participation à un contrat du PNUD ou de l'exécution de celui-ci.
Conflit d'intérêts	Le PNUD exige que chaque fournisseur potentiel évite et prévienne les conflits d'intérêts, en divulguant au PNUD si vous, ou l'un de vos affiliés ou membres du personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans le présent appel d'offres. Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres missions ou avec leurs propres intérêts, et agir sans considération pour des travaux futurs. Les proposants en situation de conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur offre s'ils ont connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, administrateurs, actionnaires majoritaires de l'entité soumissionnaire ou le personnel clé sont des membres de la famille de membres du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions de passation de marchés et/ou du gouvernement du pays ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant des biens et/ou des services dans le cadre du présent appel d'offres. L'éligibilité des soumissionnaires détenus en totalité ou en partie par le gouvernement sera soumise à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, le fonctionnement et la gestion en tant qu'entité commerciale indépendante, l'étendue de la propriété/participation du gouvernement, la réception de subventions, le mandat et l'accès à l'information en relation avec le présent appel d'offres,

	entre autres. Les conditions susceptibles d'entraîner un avantage indu par rapport à d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet de l'offre.
Éligibilité	Un fournisseur qui sera engagé par le PNUD ne peut être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus d'indiquer au PNUD s'ils font l'objet d'une sanction ou d'une suspension temporaire imposée par ces organisations. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la résiliation de tout contrat ou bon de commande délivré ultérieurement au vendeur par le PNUD. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, membres de coentreprises, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés remplissent les conditions d'éligibilité établies par le PNUD. Les proposants doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat contraignant avec le PNUD et de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé. D'autres conditions d'éligibilité plus spécifiques sont incluses dans la section 2.1 Instructions spécifiques de l'appel d'offres, le cas échéant.
Monnaie de la proposition	Les devis sont établis dans le MAD.
Entreprise commune, consortium ou association	Si le Soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formera ou a formé une coentreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, il confirmera dans son offre que : (i) qu'il a désigné une partie pour agir en tant qu'entité chef de file, dûment habilitée à engager légalement les membres de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques, et soumis avec l'offre ; et (ii) qu'en cas d'attribution du marché, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité chef de file désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant l'entreprise commune, le consortium ou l'association. Se référer aux clauses 19 à 24 de la politique de sollicitation pour plus de détails sur les dispositions applicables aux coentreprises, aux consortiums ou aux associations.
Une seule proposition	Le soumissionnaire (y compris l'entité chef de file pour le compte des membres individuels d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association) ne soumet qu'une seule offre, soit en son nom propre, soit, s'il s'agit d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, en tant qu'entité chef de file de cette coentreprise, de ce consortium ou de cette association. Les propositions soumises par deux (2) proposants ou plus sont toutes rejetées s'il s'avère qu'elles présentent l'un des éléments suivants : a) ils ont au moins un partenaire de contrôle, un directeur ou un actionnaire en commun ; ou b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou c) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres. b) ils ont le même représentant légal aux fins du présent appel d'offres ; ou c) ils ont entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, une relation qui les met en position d'avoir accès à des informations sur l'offre d'un autre soumissionnaire ou d'influer sur cette offre dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres ; d) ils sont sous-traitants de l'offre de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet également une autre offre sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou

	e) certains membres clés du personnel proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre reçue dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plus d'une offre.
Variation des prix	Aucune variation de prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur de marché n'est acceptée à aucun moment pendant la durée de validité de la proposition après sa réception.
Offres alternatives	Si elle est autorisée, une offre/proposition alternative ne peut être soumise que si une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres est présentée. lorsque les conditions de son acceptation sont remplies ou que des justifications sont clairement établies, PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une offre alternative. Si des offres multiples/alternatives sont soumises, elles doivent être clairement identifiées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"
Personne de contact pour la correspondance et les notifications	Doit être soumis directement dans le portail à l'aide de la fonctionnalité de messagerie. Tout retard dans la réponse du PNUD n'est pas utilisé comme motif de prolongation du délai de soumission, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et ne communique un nouveau délai aux proposant.
Droit de ne pas accepter une proposition	LE PNUD n'est pas tenu d'accepter une proposition, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande.
Droit de modifier l'exigence au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, PNUD se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou de biens, jusqu'à un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %). vingt-cinq pour cent (25) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.
Publication de l'attribution du marché	LE PNUD publiera les attributions de contrats d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 USD sur les sites web des bureaux de pays et sur le site web du PNUD.
Politiques et procédures	Cet appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations.
Inscription à l'UNGM	Tout contrat résultant de cet appel d'offres sera subordonné à l'enregistrement du fournisseur au niveau approprié sur le site web du Marché mondial des Nations unies (UNGM) à l'adresse suivante : www.ungm.org. Le soumissionnaire peut toujours soumettre une proposition même s'il n'est pas inscrit à l'UNGM. Toutefois, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, il doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.

SECTION 2.1 : INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES DE L'APPEL D'OFFRES

Cahier des charges	Tout bon de commande ou contrat qui sera émis à la suite du présent appel d'offres sera soumis au cahier général des charges. Sélectionnez les CGV applicables : ☐ Conditions générales / Conditions particulières du contrat. ☐ Conditions générales pour les contrats de minimis (services uniquement, moins de 50 000 \$) Les conditions générales applicables et les autres dispositions sont disponibles à l'adresse suivante : UNDP/How-we-buy.
Cahier des charges particulier	☐ Annulation de la commande/du contrat si la livraison/l'achèvement est retardé(e) de [indiquer le nombre de jours]. ☐ Autres [à préciser]
Droits et taxes	L'article II, section 7, de la convention sur les privilèges et immunités prévoit, entre autres, que les Nations unies, y compris le LE PNUD en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations unies, sont exonérées de tous impôts directs, à l'exception des redevances pour services d'utilité publique, ainsi que des restrictions douanières, droits et taxes de même nature sur les articles importés ou exportés pour leur usage officiel. Toutes les propositions doivent être soumises nettes de tout impôt direct et de tout autre impôt ou taxe, sauf indication contraire ci-dessous : Tous les prix doivent : ☒ inclure la TVA et les autres impôts indirects applicables ☐ être hors TVA et autres impôts indirects applicables [en fonction du projet et de l'accord national applicable]
Langue de la proposition	Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte Y compris la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation.
Offres partielles	☒ Interdit ☐ Autorisé Insérer des conditions pour les devis partiels et s'assurer que les exigences sont correctement énumérées dans les lots pour autoriser les devis partiels.
Instructions pour la soumission d'une proposition	Les propositions doivent être soumises directement dans le système en ligne. Mode de soumission des propositions autorisé Les acheteurs doivent choisir l'une des options ci-dessous et sélectionner le modèle dans Quantum en conséquence : A) Enveloppe unique - Les propositions techniques et financières peuvent être soumises selon les instructions. B) Deux enveloppes (proposition financière scellée) La proposition financière doit être soumise directement dans le système, uniquement dans la "section commerciale" des exigences et/ou des postes/livrables. Le non-respect de cette instruction peut entraîner le rejet de la proposition reçue.
Documents à soumettre	Les postulants doivent inclure les documents suivants dans leur proposition : ☒ Annexe 2 : Formulaire de soumission de la proposition dûment complété et signé ☒ Annexe 3 & Annexe 4 : Offre technique et financière dûment complétée et signée et en format PDF conformément aux instructions fournies pour la soumission de la proposition. ☒ Profil de l'entreprise. ☒ Certificat d'enregistrement ; ☒ Liste et valeur des projets réalisés au cours des trois dernières années, ainsi que les coordonnées du client qui peut être contacté pour obtenir de plus amples informations sur ces contrats ;

	☒ Liste et valeur des projets en cours avec le PNUD et d'autres organisations nationales/multinationales, avec les coordonnées des clients et le taux d'achèvement actuel de chaque projet en cours ; ☒ Déclaration de performance satisfaisante (certificats) des XXXX premiers clients en termes de valeur du contrat dans un domaine similaire ; Les CV complétés et signés du personnel clé proposé ; ☐ Autre Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.
Période de validité de la proposition	Les propositions restent valables pendant 120 jours à compter de la date limite de soumission de la proposition.
Conditions de paiement	☐ 100 % dans les 30 jours suivant la réception des marchandises, des travaux et/ou des services et la présentation des documents de paiement. ☒ Autre : Voir la répartition des tranches de paiement ci-dessous
Conditions de libération des Paiement	☐ Inspection réussie [préciser la méthode, si possible] Installation complète ☐ Réussir tous les tests [préciser la norme, si possible] ☐ Achèvement de la formation sur l'exploitation et la maintenance [préciser le nombre de stagiaires et le lieu de la formation, si possible] Acceptation écrite des biens, services et travaux, sur la base d'une conformité totale avec les exigences de l'appel d'offres ☒ Autres : validation écrite des livrables par le PNUD
Clarifications	Les demandes d'éclaircissement des soumissionnaires ne seront pas acceptées 3 jours avant la date limite de soumission.
Méthode d'évaluation	☐ Le contrat ou le bon de commande sera attribué à l'offre conforme au prix le plus bas. ☒ Autre : méthode combinée
Critères d'évaluation	☐ Conformité totale avec toutes les exigences spécifiées à l'annexe 1 ☒ Acceptation totale des conditions générales du contrat ☐ Autres Cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.
Type de contrat à attribuer	☐ Bon de commande ☐ Feuille de couverture du contrat (biens et/ou services) (ce modèle est également utilisé pour l'accord à long terme) et si un accord à long terme est signé, spécifier le document qui déclenchera l'appel d'offres. Par exemple, un bon de commande, etc.) ☐ Autre(s) type(s) de contrat [à préciser]
Date prévue pour l'attribution du contrat.	Cliquez ou tapez pour saisir une date.

ANNEXE 1 : Description des exigences OU joindre les termes de référence (TOR)

[veiller à ce que les critères de durabilité pertinents soient inclus dans les exigences, y compris les exigences en matière d'emballage et de livraison, le cas échéant].

Appui technique à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) et du 7^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique (7 RNB)

I. CONTEXTE GLOBAL ET JUSTIFICATION

Le Programme d'appui à la mise à jour de la Stratégie et du Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB), ainsi qu'à la préparation du 7^e Rapport National sur la Biodiversité (7RNB) est une initiative menée par les Parties et financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce programme vise à poursuivre le processus de mise à jour des SPANB et à entreprendre l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre du Cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF). Il offre un soutien financier et technique à 139 pays en développement, petits États insulaires en développement et économies en transition, dans leurs efforts pour mettre à jour les SPANB conformément au KMGBF et pour préparer et soumettre les septièmes rapports nationaux à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Un appui conjoint à la mise en œuvre est assuré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en partenariat avec le Secrétariat de la CDB et le Secrétariat du FEM.

Le Maroc, en tant que pays partie à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), est appelé aussi à actualiser sa Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB) pour aligner la politique nationale avec le Cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF) et de préparer des rapports périodiques sur l'état de sa biodiversité, les mesures prises pour sa conservation et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de la CDB.

Dans le cadre du programme GEF-8 « Umbrella Programme to support NBSAP update and the 7th National Reports », le Maroc est soutenu pour la mise à jour de sa Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB) et la préparation de son 7^{ème} Rapport National (7NR) conformément aux exigences de la CDB, notamment :

- **Décision 15/6** : mécanismes pour planification, suivi, rapportage et révision, avec un focus sur l'alignement avec le Cadre mondial de Kunming-Montréal (KMGBF).
- **Décision 16/31** : Cadre de suivi du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal.
- **Décision 16/32** : Format et Contenu du 7^{ème} Rapport National.
- **Décision 15/11** : Plan d'action genre dans le contexte de la biodiversité.

(Cf : ANNEXE 1 : LIENS VERS LES DÉCISIONS CLES DE LA CDB)

II. OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA CONSULTATION

L'objectif principal de la consultation est de **soutenir et coordonner les efforts du Département du Développement Durable** afin de :

- **Élaborer et mettre à jour la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB)** de façon participative, en impliquant toutes les parties prenantes concernées (gouvernement, société civile, experts, etc.).
- **Assurer que cette révision soit conforme aux dispositions du Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF)**, qui fixe les nouvelles priorités et objectifs globaux pour la biodiversité.
- **S'appuyer sur les activités et résultats déjà réalisés**, notamment ceux du Projet Early Actions support GEF-7 et d'autres travaux précédents liés au SPANB, pour éviter les doublons et capitaliser sur les acquis.
 - **Élaborer de manière participative le septième rapport national (7NR)**, qui rend compte des progrès du Maroc dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, et ce conformément au modèle figurant dans l'annexe I de la décision 16/31 ainsi que sur les décisions pertinentes de la CDB.

III. PORTÉE DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION

La consultation se compose de deux composantes complémentaires, chacun poursuivant des objectifs techniques spécifiques et différenciés.

- **La composante 1**, vise à élaborer le septième rapport national conformément aux exigences de la Convention sur la Diversité Biologique et aux directives établies par la 16/31 ainsi que sur les décisions pertinentes de la CDB. Ce rapport devra refléter les progrès réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en mettant en évidence les mesures adoptées, les résultats obtenus et les défis rencontrés. Ce rapport devra être soumis au Secrétariat de la CDB avant le 28 février 2026.
- **La composante 2**, porte sur l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2035. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie nécessite une révision aussi de la feuille de route actuelle afin de l'aligner sur les priorités émergentes et les défis contemporains. Elle appelle également à un renforcement de la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes, dans une logique de co-construction, en vue d'assurer une vision commune et une stratégie opérationnelle répondant efficacement aux besoins nationaux, tant à court qu'à long terme.

Composante 1 : Elaboration du 7^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique

Consistance :

Le rapport national sur la biodiversité est **un instrument obligatoire prévu par la Convention sur la Diversité Biologique**, par lequel chaque Partie rend compte de l'état de la biodiversité sur son pays, des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et de ses progrès vers l'atteinte des objectifs mondiaux. Ce rapport constitue un outil fondamental pour évaluer les engagements nationaux, renforcer la transparence, guider les décisions politiques et alimenter les processus internationaux de suivi.

Le **7^{ème} Rapport National de la Biodiversité (7RN)**, actuellement en cours de préparation par les Parties, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP15 (décision 15/6). Il vise notamment à évaluer les progrès réalisés à l'horizon 2030 en lien avec les 23 cibles du Cadre mondial, à travers un cadre de suivi harmonisé et des indicateurs communs. La COP16 (décision 16/5) a précisé les lignes directrices et le format du 7NR, en insistant sur l'importance d'un processus participatif, basé sur des données fiables, et aligné avec les stratégies nationales de biodiversité (NBSAPs).

En effet, Le 7 RNB constitue un document stratégique par lequel chaque Partie à la Convention sur la diversité biologique rend compte des mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention et de leur efficacité dans la réalisation de ses objectifs. Il s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal adopté à la COP15.

Ce rapport doit fournir :

1. Une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité à l'horizon 2030 ;
2. Un bilan des avancées dans l'atteinte des objectifs nationaux définis dans les Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB), révisés ou mis à jour en cohérence avec le Cadre mondial. L'année de référence de ce reporting commence à partir de 2018 ;
3. Un état des lieux des progrès accomplis par la Partie dans la mise en œuvre effective du Cadre, en s'appuyant sur les données et informations les plus récentes issues de sources pertinentes, y compris les indicateurs phares, les indicateurs de composantes, les indicateurs complémentaires, ainsi que d'autres indicateurs nationaux, le cas échéant.

Le 7NR peut également intégrer, lorsqu'approprié, des informations tirées des **rapports nationaux antérieurs**, ainsi que des **rapports et communications produits au titre d'autres conventions pertinentes**, notamment celles liées à la biodiversité, aux changements climatiques, à la désertification, ou encore aux **ODD**. Il doit indiquer à la fois des données qualitatives et quantitatives, un cadre de suivi et d'évaluation, ainsi que des études de cas sur les bonnes pratiques. Sa soumission officielle à la CDB est attendue au plus tard en 28 février 2026.

Il convient de noter que le **7NR** doit être **déposé et saisi en ligne** via une **plateforme numérique mise à disposition par le Secrétariat de la CDB**. Cet outil d'établissement de rapport en ligne vise à **faciliter l'élaboration, la structuration et la soumission** des rapports nationaux.

L'élaboration de ce rapport doit reposer sur un **processus pangouvernemental**, à la fois inclusif et multi-acteurs, impliquant les institutions nationales, les collectivités territoriales, la société civile, les communautés locales, les chercheurs, les partenaires techniques ainsi que les correspondants nationaux des conventions de la biodiversité, des conventions de Rio, des ODD et ceux d'autres accords environnementaux internationaux et régionaux pertinents.

i. Missions de la composante 1 :

Mission 1 : Préparation à l'élaboration du 7^{ème} RNB et coordination du processus

Le Bureau d'Études (BET) devra :

- Élaborer une méthodologie de travail fondée sur une approche pangouvernementale, inclusive et multipartite.
- Développer un plan d'exécution et le calendrier
- Planifier et conduire des consultations techniques ainsi que des ateliers multi-acteurs avec les parties prenantes concernées (secteurs ministériels, collectivités territoriales, ONG, institutions scientifiques, etc.), en vue de collecter, vérifier et consolider les données, et de combler les éventuelles lacunes ou insuffisances en matière d'information.
- Préparer, organiser et animer un atelier de lancement à l'intention de la Sous-commission nationale de la diversité biologique, visant à présenter la méthodologie proposée, l'approche de consultation envisagée, les mécanismes de collecte des données, ainsi que le planning prévisionnel de mise en œuvre.
- Assurer la rédaction et la diffusion des comptes rendus et des procès-verbaux des réunions et des ateliers pour garantir la traçabilité des discussions et des décisions prises.
- Participer aux réunions internes de coordination regroupant l'équipe du Département du Développement Durable, le PNUD et le coordonnateur du portefeuille de projets, afin d'assurer une communication fluide et de garantir une coordination efficace entre les parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du rapport.

Mission 2 : Collecte, traitement et production du contenu du rapport

Le BET devra :

- Collecter, consolider et valider les données qualitatives et quantitatives nécessaires à l'élaboration du rapport auprès des institutions et sources concernées.
- Compiler, structurer et rédiger le contenu du rapport en conformité avec les cinq sections du modèle officiel du 7^e Rapport National (7NR), tel que défini par la Convention sur la diversité biologique (décision COP16/32). Les éléments attendus pour chacune de ces sections se déclinent comme suit :

Section 1 : Un bref aperçu du processus de préparation du rapport est présenté

Il s'agit de décrire comment le processus d'élaboration du 7ème rapport a été mené. Cela comprend :

- Les **étapes clés** du processus, telles que les réunions préparatoires, la collecte et l'analyse des données, ainsi que les consultations menées avec les parties prenantes ;
- La **méthodologie adoptée** pour garantir la qualité, la fiabilité et la transparence des informations produites ;
- Les **mécanismes de coordination**, les approches de **validation des données**, ainsi que les **principales difficultés rencontrées** ;
- La **diversité des acteurs impliqués**, incluant les institutions gouvernementales, la communauté scientifique, la société civile et d'autres parties prenantes, à travers un processus de concertation à plusieurs niveaux, tenant compte du contexte national.

Section 2 : L'état d'avancement de la Stratégie et du Plan d'Action Nationaux pour Biodiversité (SPANB) révisés ou mis à jour à la lumière du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal est décrit

Ce sous-résultat fait référence à l'analyse de l'état actuel de la Stratégie et du Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) après leur mise à jour ou révision, en tenant compte du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

- Le Cadre mondial, adopté lors de la COP 15, contient des objectifs globaux pour 2030, et le Maroc doit aligner ses objectifs nationaux en conséquence.
- Il s'agit donc de démontrer dans quelle mesure la SPANB a été révisée pour intégrer ces nouvelles cibles mondiales, en analysant les ajustements nécessaires.

Section 3 : L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux est terminée

Ce sous-résultat consiste à analyser les progrès réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre de ses objectifs nationaux pour la biodiversité, tels qu'établis dans la SPANB. Cela implique :

- L'examen des actions mises en œuvre et leur efficacité.
- L'évaluation des résultats concrets obtenus en termes de conservation de la biodiversité.
- La comparaison avec les objectifs initiaux fixés et l'identification des écarts ou des défis.
- N.B : L'année de référence de ce reporting commence à partir de 2018.

Section 4 : L'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles du Cadre mondial de Kunming- Montréal est terminée

Il s'agit ici de mesurer dans quelle mesure le Maroc a progressé vers les objectifs globaux de biodiversité fixés par le Cadre mondial de Kunming-Montréal. Cela inclut :

- L'examen des actions nationales qui soutiennent ces objectifs globaux.
- L'évaluation de l'alignement des politiques, des lois et des initiatives locales avec les

objectifs internationaux.

- L'analyse des succès et des lacunes dans la mise en œuvre de ces objectifs au niveau national.

Section 5 : Les conclusions sur la mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial pour la biodiversité sont présentées

Cette partie présente une analyse générale des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Cadre mondial pour la biodiversité. Elle inclut :

- Un résumé des succès, des défis et des leçons apprises durant la période d'examen.
- Des recommandations pour améliorer la mise en œuvre des engagements internationaux.
- Un focus sur la manière dont le Maroc contribue à la réalisation des objectifs mondiaux tout en tenant compte de ses spécificités nationales.

N.B : Évaluation d'Intégration de la dimension genre : Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le septième rapport national intégrera la dimension de genre conformément aux décisions des COP15 et COP16 ainsi qu'au Plan d'action genre de la CDB.

L'alignement des SPANB avec ces engagements inclut l'identification des rôles différenciés des femmes et des hommes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que les mesures visant à promouvoir l'égalité des genres. Une attention particulière sera accordée à la participation active des femmes et des communautés locales dans la prise de décision et la mise en œuvre des initiatives de conservation, conformément aux principes adoptés lors de la COP16 sur les droits des communautés locales.

- Veiller à l'alignement des indicateurs utilisés avec le cadre de suivi du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB).
- Assurer le calcul et l'analyse des différents types d'indicateurs demandés dans le cadre du rapport, pour la période 2020–2025, conformément à la décision 15/5 de la COP15 et la décision 16/32 de la COP16, notamment :
 - Les indicateurs principaux obligatoires, y compris ceux de type binaire (oui/non) ;
 - Les composantes facultatives et indicateurs complémentaires du cadre mondial ;
 - Et, le cas échéant, d'autres indicateurs nationaux permettant d'introduire une certaine souplesse et une adaptation progressive à la réalité nationale.
- Produire des tableaux d'indicateurs structurés et exploitables, en veillant à la cohérence des sources, la traçabilité méthodologique et la lisibilité des résultats.

- Organiser et animer un atelier de présentation du projet de 7e Rapport National à l'intention de la Sous-commission nationale de la biodiversité, en vue de recueillir ses observations et contributions en amont de la finalisation du rapport.

Mission 3 : Finalisation, mise en forme et soumission du rapport

Le BET devra :

- Intégrer l'ensemble des remarques, observations et demandes d'ajustement formulées par le maître d'ouvrage et par la Sous-commission nationale de la biodiversité, et ce quelle que soit leur fréquence ou leur nombre, jusqu'à l'obtention de l'approbation finale formelle du rapport par ladite commission.

N.B : Aucune limite de révision ne pourra être invoquée par le BET avant validation finale, cette exigence étant considérée comme une composante intégrale de la mission confiée.

- Saisir le contenu finalisé et validé du rapport sur la plateforme en ligne dédiée mise à disposition par le Secrétariat de la CDB.
- Préparer une version imprimable et mise en forme du rapport (graphismes, tableaux, annexes), en conformité avec les normes de présentation institutionnelles.
- Alimenter la plateforme en ligne établie par le secrétariat de la CDB avec les différentes sections du 7e Rapport National sur la biodiversité au fur et à mesure de leur élaboration.

N.B : Le Point Focal National (PFN) de la CDB accompagnera le BET tout au long de cette démarche, notamment pour la création d'un compte utilisateur, l'octroi des accès et du mot de passe, l'assistance technique (tutoriel et orientation), ainsi que pour la vérification préalable des contenus avant leur mise en ligne définitive. a noter que le délai de mise en ligne ne doit pas dépasser le 28 février 2026 (délai exigé par le secrétariat de la CBD.

Composante 2 : Formulation de la nouvelle Stratégie et élaboration de son Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB)

Consistance :

Selon la Convention sur la Diversité Biologique, la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) représente l'outil de planification stratégique principal pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) au niveau national. Conformément à l'article 6 de la CDB, chaque Partie est tenue d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de biodiversité, reflétant les priorités, les capacités et les réalités nationales, tout en assurant une cohérence avec les engagements mondiaux.

Les lignes directrices émises par la CDB précisent les composantes fondamentales qu'une SPANB doit impérativement intégrer pleinement conforme et opérationnelle. Elle repose

essentiellement sur une **vision claire à long terme (2050)**, alignée sur les quatre objectifs mondiaux du CMB, et traduite en objectifs spécifiques nationaux. Elle s’appuie sur une **évaluation approfondie du contexte national**, incluant l’état de la biodiversité, les pressions, et les cadres politiques et institutionnels existants. Elle doit formuler des **cibles SMART** cohérentes avec les 23 cibles du CMB, intégrant les dimensions transversales (genre, jeunesse, droits humains, etc.).

Un **plan d’action opérationnel** doit détailler les mesures concrètes, leur répartition entre les parties prenantes et les niveaux de gouvernance, ainsi qu’un calendrier et une estimation des ressources. Un **cadre de suivi-évaluation** robuste doit être mis en place, avec des indicateurs alignés sur le CMB, afin d’assurer un reporting régulier (notamment pour le 7e Rapport National). La stratégie doit également inclure une **mobilisation des ressources**, en combinant financements publics, privés et mécanismes innovants, avec une intégration progressive de la budgétisation verte. Enfin, la SPANB doit définir des **mécanismes de gouvernance** clairs, intersectoriels et participatifs, pour une mise en œuvre efficace et inclusive.

A noter que, la future Stratégie et Plan d’Action National pour la Biodiversité (SPANB) du Maroc s’inscrit dans une vision intégrée alignée sur les grands référentiels nationaux et internationaux, notamment le Nouveau Modèle de Développement (NMD), l’Agenda 2030, le programme gouvernemental, ainsi que le CMB. Elle constituera un cadre stratégique fédérateur visant à intégrer la biodiversité dans les politiques publiques et à en faire un levier de transformation durable, conciliant prospérité économique, cohésion sociale et préservation du capital naturel.

Brief d’encadrement :

Afin d’accélérer la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB), le Maroc a bénéficié de l’appui du projet GBF-EAS pour actualiser SPANB. La composante 1 du projet visait à reformuler de nouveaux objectifs nationaux avec les 23 cibles du CMB, à travers une approche pansociétale et pangouvernementale favorisant la participation de toutes les parties prenantes : administrations, collectivités, secteur privé, ONG, et communautés locales.

L’exercice a permis de formuler **25 nouvelles Cibles Nationales de Biodiversité (25 CNB)** autour de thématiques prioritaires telles que la restauration des écosystèmes, l’intégration sectorielle de la biodiversité, la lutte contre les espèces invasives et la mobilisation de financements. Ces 25 cibles nationales de biodiversité, ainsi que la liste des indicateurs correspondants, ont été officiellement adoptées lors de la tenue de la réunion de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Biodiversité, qui s’est déroulée le 25 juillet 2024, sous la présidence de Madame la Ministre.

Cette composante 1 a permis aussi de dresser une première ossature de la future Stratégie Nationale pour la Biodiversité, en définissant les différentes facettes d’une vision à l’horizon 2050 ambitieuse, cohérente avec la vision du CMB, articulée autour d’axes stratégiques, de leviers

d'action structurants. Elle a également permis de définir les principaux leviers d'action et d'esquisser la structuration d'un Plan d'Action National Intégré, combinant des Plans de Développement Spécifiques (PDS) par secteur et des Plans d'Actions Transversales (PAT) traitant des enjeux communs tels que le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources et la sensibilisation.

N.B : Lors de l'exécution des missions relatives à la formulation de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB), le BET devra tenir compte des livrables produits dans le cadre des composantes 1 à 4 du projet GBF-EAS. Ces livrables constituent une base essentielle pour garantir la cohérence, la complémentarité et la continuité entre les actions déjà engagées et les futures orientations stratégiques à adopter dans le cadre de la nouvelle SPANB.

Le BET sélectionné sera responsable de la mise en œuvre d'un processus participatif, technique et stratégique destiné à réviser la SPANB, en alignement avec les orientations du CMB. L'objectif est de garantir une approche inclusive, fondée sur des données probantes, tout en tenant compte des dimensions sectorielles, régionales et transversales essentielles à la réussite de la stratégie.

i. **Missions de la composante 2 :**

Les responsabilités de l'équipe seront organisées autour de 3 missions, chacune comportant des activités spécifiques et des activités clairement définies :

Mission 1 : Développement du cadre stratégique de la stratégie nationale de la biodiversité à l'horizon 2035 et sa vision nationale.

Cette mission vise à dresser le cadre stratégique de la stratégie nationale de la biodiversité 2035 et de formuler sa vision nationale en cohérence avec la vision ambitieuse de Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming Montréal.

❖ **Diagnostic du contexte national**

Le BET devra :

- Réaliser une synthèse du diagnostic approfondi du contexte national, constituant ainsi une étape essentielle pour assoir la cohérence et la pertinence de la future SPANB. Ce diagnostic visera à évaluer l'état actuel de la biodiversité au Maroc, en identifiant les principaux écosystèmes, les espèces menacées et les ressources génétiques, afin de dégager les zones prioritaires de conservation et de restauration.
- Analyser les pressions directes (telles que la surexploitation, la dégradation des habitats ou la pollution) et indirectes (cadres politiques insuffisants, faibles incitations économiques, etc.) qui affectent la biodiversité, afin de hiérarchiser les menaces et de proposer des réponses adaptées.

- Procéder à une revue critique des cadres institutionnels, juridiques et financiers en vigueur, afin d'identifier les atouts, les lacunes et les leviers d'amélioration du système actuel de gouvernance de la biodiversité. Cette analyse contribuera à éclairer les marges de progrès en matière de coordination intersectorielle, de mobilisation des ressources et d'alignement stratégique.

N.B :

Le BET réalisera une synthèse structurée du diagnostic du contexte national, à partir des données déjà disponibles, afin de constituer une section dédiée au sein de la future SPANB, conformément aux exigences de la CDB.

Cette analyse s'appuiera sur la synthèse des résultats du projet Early Action Support (EAS), de l'Évaluation Nationale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (ENBSE) et du 6^{ème} Rapport National sur la Biodiversité (GRNB) et sur tout autres document pertinents.

❖ Co-construction de la vision de la SPANB

Le BET devra :

- Mettre en place un processus consultatif pangouvernemental et pansociétal : l'équipe sera chargée d'organiser et faciliter un processus de concertation impliquant tous les acteurs clés : ministères sectoriels, collectivités territoriales, ONG environnementales, représentants du secteur privé, chercheurs et institutions académiques, etc.
- Mener des consultations techniques avec les parties prenantes clés : le BET sera chargé d'organiser et animer des ateliers thématiques et des rencontres techniques avec les principaux acteurs (scientifiques, gestionnaires de terrain, décideurs politiques, etc.). L'objectif est de valider la méthodologie d'élaboration de la nouvelle stratégie, de définir les outils d'analyse prospectifs et d'assurer l'intégration des besoins sectoriels et locaux dans le processus de révision.

Le processus de consultations doit également être élargi au niveau territorial, avec implication des représentants des administrations régionales (Directions régionales du Développement Durable), les autorités locales, les élus la société civile et les jeunes.

Une consultation citoyenne en format numérique, via le Centre d'Échange d'Informations (CHM) ou intégrée au système de suivi de la SPANB, constituera également un canal pertinent de collecte des données, en permettant de recueillir les avis, propositions et perceptions des acteurs non étatiques (ONG, collectivités territoriales, des communautés locales et des institutions scientifiques, etc) pour l'élaboration de la stratégie et son plan d'action.

- Organiser un atelier national participatif pour co-construire la vision stratégique : L'équipe animera un atelier national réunissant les membres de la Sous-Commission nationale sur la diversité biologique et ses groupes de travail, afin de définir la vision à long terme, les axes stratégiques prioritaires et les 25 objectifs nationaux alignés avec le CMB.
- Préparation des modalités opérationnelles de chaque évènement :

- ✓ Organisation : planning détaillé du déroulement des événements.
- ✓ Contenu : thématiques à aborder, agendas des ateliers, supports de présentation.
- ✓ Participants : niveau de représentativité des participants, parties prenantes à inviter aux ateliers et aux réunions.
- ✓ Coordination et animation des ateliers.
- ✓ Restitution des résultats des ateliers.

N.B : L'approche pangouvernementale et pansociétale sera systématiquement adoptée tout au long du processus d'élaboration de la Stratégie nationale et de son Plan d'action intégré.

➤ **Structuration stratégique de la future SPANB**

Le BET devra :

- Élaborer une architecture stratégique complète et cohérente de la SPANB alignée avec les orientations du CMB, en réorganisant les différents éléments stratégiques issus des travaux antérieurs (visions, axes, objectifs, cibles, leviers, etc.) dans un document structuré et conforme aux lignes directrices de la CDB.
- Structurer les éléments clés de la stratégie : vision 2050, objectifs 2030, axes stratégiques, cibles nationales, leviers d'action, domaines d'intervention prioritaires.
- Présenter une matrice stratégique synthétique (vision, axes, objectifs, cibles, leviers, etc).
- Proposer une articulation logique et intégrée entre les priorités nationales, les objectifs du CMB et les ODD.
- Proposer un canevas structurant pour le futur Plan d'Action National Intégré (PANB).
- Proposer trois à quatre macro-indicateurs d'impact socio-économique et environnementale permettant de mesurer de manière significative le niveau de mise en œuvre effective de la SPANB
- Proposer un mécanisme permettant l'adoption de la stratégie dans un cadre juridique formel et plus contraignant.
- Élaboration du projet de la stratégie.

➤ **Finalisation du projet de la SPANB :**

Le BET devra :

- Sur la base des résultats des différentes concertations organisées tout au long du processus d'élaboration de la SPANB, finaliser le document de la stratégie.
- Intégration de l'ensemble des remarques, commentaires et ajouts des membres de la sous-commission nationale de biodiversité et de l'équipe.
- Élaborer un document de stratégie complet prêt à être validé : structuré, clair, aligné avec

le CMB et les engagements nationaux.

- Conception et élaboration d'un document de la SPANB finalisé avec un résumé exécutif d'un maximum de 20 pages.
- Conception d'une plaquette numérique format A4 visualisant le cadre stratégique de la SPANB.

Mission 2 : Élaboration du plan d'action intégré de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (PANB).

Le PANB est un instrument stratégique qui vise à traduire les objectifs de la CDB et du CMB au niveau national. C'est aussi l'outil de mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité à l'horizon 2035. Il est sans dire que, l'élaboration d'un plan cohérent et unifié pour guider toutes les actions de préservation de la biodiversité nationale est d'une nécessité accrue. Ce plan d'action est fondamental pour harmoniser et rendre efficient les efforts de mise en œuvre de la SPANB.

Une logique structurée pour l'élaboration d'un Plan d'Action National Intégré dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité a été proposée dans le cadre de la composante 1 du projet GBF-EAS. Ce Plan d'Action National Intégré permettra de coordonner les interventions à tous les niveaux.

Ce Plan d'Action National Intégré est structuré autour de Plans de Développement sectoriels Spécifiques (PDS) et de Plans d'Actions Transversales (PAT). Les PDS ciblent des actions/projets adaptés aux partenaires intervenant dans la gestion de la biodiversité au niveau national (départements ministériels, Agences, etc.) et en cohérence avec leurs domaines de compétence et leurs politiques en cours, tandis que les PAT abordent des enjeux transversaux communs, comme le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources et la sensibilisation du public. Cette approche intégrée garantit une convergence et une complémentarité des actions, tout en évitant les duplications et en maximisant l'impact des initiatives de conservation.

➤ Pour l'élaboration des Plans de Développement Spécifiques (PDS) :

Le BET devra :

- Identifier et recenser les actions, mesures et projets stratégiques nécessaires à l'atteinte des 25 cibles nationales pour la biodiversité, en cohérence avec les objectifs du CMB, tels qu'énoncés dans la stratégie.
- Hiérarchiser les actions identifiées en précisant, pour chacune, les éléments suivants : les acteurs responsables de leur mise en œuvre, les départements/modalités de pilotage de réalisation, le (s) responsable (s) de suivi à travers des indicateurs de réalisation, le degré de priorité et d'urgence, ainsi que leur programmation dans le temps (à court, moyen et à long terme).

- Transformer les activités programmées des PDS sous forme de portefeuille de projets bancables en suivant les étapes ci-jointes :
 - ✓ Faire le découpage technique des PDS en les regroupant par thématique, sous-programme ou axe stratégique cohérent.
 - ✓ Transformer les activités générales en lots de projets structurés par domaine d'intervention. Pour chaque sous-ensemble thématique, construire une fiche projet type pour rendre chaque projet lisible, autonome et finançable.
Intégrer la priorisation des projets en identifiant les projets prioritaires à court terme et ceux pouvant être financés ultérieurement.
 - ✓ Classer les projets selon des critères tels que : urgence environnementale ou nationale, maturité des actions, faisabilité technique et institutionnelle, capacité d'absorption, cohérence avec les financements existants.
 - ✓ Monter le portefeuille global en regroupant l'ensemble des fiches projets dans un document-cadre : Portefeuille national de projets de mise en œuvre de la SPANB.
 - ✓ Proposer un alignement stratégique du portefeuille élaboré avec les priorités des bailleurs potentiels, en préparant pour chacun d'eux une version ciblée mettant en évidence les actions répondant à leurs axes d'intervention et domaines de financement prioritaires.
- Structurer et intégrer les engagements/actions des acteurs non étatiques dans le plan d'action national, en valorisant les contributions du secteur privé, des ONG, des collectivités territoriales, des communautés locales et des institutions scientifiques, afin d'assurer une mise en œuvre inclusive, collaborative et multisectorielle du CMB via la SPANB ceci à travers : l'élaboration d'un registre structuré des engagements non étatiques, permettant de recenser les contributions des acteurs hors gouvernement selon un format normalisé précisant : l'identité de l'acteur, le domaine de contribution (cible SPANB concernée), le type d'engagement (financier, technique, logistique, etc.), la durée ou l'échéance, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.
- Élaborer un canevas standardisé de collecte des initiatives, présenté sous forme de fiche projet, à diffuser auprès de nos directions régionales et partenaires territoriaux, afin de recenser de manière structurée les initiatives existantes ou en cours de planification, en les reliant aux cibles de la SPANB ou aux objectifs du CMB. Il inclura notamment des informations sur les porteurs de projet, les partenaires impliqués, le niveau d'avancement (idée, en cours, finalisé), les résultats escomptés, les données financières prévisionnelles, etc. Les projets collectés devront ensuite être analysés, hiérarchisés et intégrés dans la logique du Plan d'Action intégré de la SPANB, en veillant à assurer une répartition géographique équilibrée et une cohérence entre les niveaux local, régional et national.

➤ **Pour l'élaboration des Plans d'Actions Transversaux (PAT) :**

Le BET devra développer les PAT suivants :

- **PAT Engagement des Parties Prenantes et des Acteurs (PAT-EPPA) :** Plan d'engagement continu des parties prenantes ;

Nom du system	Système de suivi évaluation de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (sysSPANB)
Objectif principal	- Suivre, analyser et rendre compte de l'état d'avancement des actions et mesures prévues dans la SPANB, ainsi que des indicateurs de biodiversité, tout en veillant à l'implication effective des parties prenantes. - Générer des reporting réguliers (rapports de progrès des réalisations et tendances, 7^{ème} et 8^{ème} Rapport National sur la Biodiversité, etc.), Ce dispositif permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CMB et de répondre aux engagements du Maroc dans le cadre de la CBD.
Portée géographique	National avec possibilité de déclinaison territoriale
Public cible	Ministères, chercheurs, ONG, collectivités locales, citoyens
Engagements nationaux suivis	Les 25 cibles nationales de la biodiversité, élaborées de manière concertée selon une approche pangouvernementale impliquant l'ensemble des parties prenantes et en cohérence avec le CMB, adoptées lors de la réunion de la Commission sur le Changement Climatique et la Biodiversité, le 25 juillet 2024 sous la présidence de Madame la Ministre.
Indicateurs suivis	Suivi des indicateurs phares, complémentaires et nationaux relatifs à la mise en œuvre de la SPANB et du CMB, tels qu'adoptés lors de la réunion de la Nationale des Changements Climatiques et de la Biodiversité, le 25 juillet 2024 sous la présidence de Madame la Ministre, ainsi que les indicateurs de réalisation des PDS et PAT.
Données intégrées	Observations terrain, imagerie satellite, inventaires, GBIF, drones, etc.
Modules fonctionnels	Saisie/collecte, validation, analyse, visualisation cartographique, reporting
Interopérabilité	L'interopérabilité du système s'inscrit à deux niveaux complémentaires : À l'échelle internationale, avec les cadres et dispositifs globaux tels que le CMB, la CDB et le GBIF À l'échelle nationale, avec la mise en œuvre de la SPANB et l'exploitation des données des systèmes nationaux existants en lien avec la biodiversité, tels que, le SINED, les SIREDDs, le CHM, et autres dispositifs pertinents, en tenant compte des degrés d'interopérabilité spécifiques à chaque système.
Accès utilisateur	Multi-niveaux (administrateur, éditeur, visualiseur, public)
Sécurité des données	Authentification, traçabilité, sauvegardes automatiques
Maintenance prévue	Support annuel, mises à jour semestrielles, gestion des risques et traitement des pannes imprévues nécessitant des interventions immédiates.

Tableau 1 : caractéristiques essentielles à l'élaboration du SysSPANB

LIVRABLES :

	Livrables	Délai Estimé
Notes méthodologiques Mission 0	- Note méthodologique de la composante 1	Une semaine après la réunion de cadrage avec l'équipe DDD/PNUD
	- Chronogramme détaillé de la composante 1	
	- Note méthodologique de la composante 2 contenant le Chronogramme détaillé et planning d'exécution des consultations avec les partenaires	
Composante 1 : Elaboration du 7^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique		
Mission 1 : Préparation à l'élaboration du 7 ^{ème} RNB et coordination du processus	- Plan d'engagement et de mobilisation des parties prenantes selon l'approche pangouvernemental. - Plan de consultation technique et multi-acteurs, détaillant les parties prenantes ciblées, le calendrier des consultations, les modalités d'animation, ainsi que les outils de collecte et de consolidation des données, etc. - Rapports des consultations et comptes rendus des ateliers et réunions internes. - Note conceptuelle et rapport de l'atelier national de lancement.	1 mois après la signature du contrat
Mission 2 : Collecte, traitement et production du contenu du rapport	- Premier draft du 7^{ème} rapport national sur la biodiversité comprenant les 5 sections en conformité avec le modèle standardisé de la CBD (Cf. annexe 1) - Tableaux de bord des indicateurs calculés, structurés et exploitables - Comptes rendus et des procès-verbaux des réunions et des ateliers liés au processus consultatif pangouvernemental et pansociétale.	3 mois après la signature du contrat
Mission 3 : Finalisation, mise en forme et soumission du rapport	- Rapport final du 7^{ème} rapport national sur la biodiversité validé après intégration de l'ensemble des remarques et commentaires. - Résumé exécutif du 7^{ème} RN destiné à un large public (décideurs, médias, grand public).	5 mois Après la signature du contrat
Composante 2 : Formulation de la nouvelle Stratégie et élaboration de son Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB)		
Mission 1 : Développement du cadre stratégique de la stratégie nationale de la biodiversité 2035 et sa vision nationale	- Document de la stratégie complet présentant l'architecture stratégique complète et cohérent : vision 2050, objectifs 2030, axes stratégiques, cibles nationales, leviers d'action, domaines d'intervention prioritaires.	2 mois après la signature du contrat
Mission 2 : Élaboration du plan d'action intégré de la Stratégie Nationale de la Biodiversité	- Plan d'action intégré de la Stratégie Nationale de la Biodiversité contenant : • Les Plans de Développement Spécifiques (PDS) et les Plans d'Actions Transversaux (PAT) ; • Le portefeuille de projets bancables ; • Le Registre des engagements partenaires non étatiques ; • Les Fiches projets territoriaux. - Conception et élaboration d'un document de la SPANB finalisé avec un résumé exécutif d'un maximum de 20 pages. - Conception d'une plaquette numérique format A4 visualisant	4 mois après la signature du contrat

	le cadre stratégique de la SPANB.	
Mission 3 : Développement d'un système de suivi- évaluation de la SPANB (sysSPANB)	- Un système national intégré, opérationnel, interopérable et sécurisé de suivi-évaluation de la SPANB - Un Manuel utilisateur et guide d'administration du système	6 mois après la signature du contrat

N.B : Il est à noter que :

(i) les livrables feront l'objet de remarques et commentaires issus du DDD au fur et à mesure de leur réception. Le DDD est l'entité responsable de la vérification, de l'évaluation et de l'approbation des livrables, conformément aux modalités et critères définis dans les présents termes de référence. Toute validation sera conditionnée par la conformité des livrables aux attentes techniques, au contenu attendu et aux délais impartis.

(ii) les ateliers et réunions nécessaires entre le BET et l'équipe DDD se tiendront à Rabat.

Délais d'exécution de la prestation :

Le délai d'exécution de la présente prestation est fixé à six (6) mois. Il court à partir du de la signature du contrat prescrivant l'acte de commencement de l'exécution des prestations.

CALENDRIER DES PAIEMENTS :

Les conditions de paiement pour le soumissionnaire sont les suivantes :

- Le montant du contrat est fixe, quelles que soient les variations des éléments de coût.
- Le paiement sera effectué à la réception des livrables finaux validés comme suit :

Paierment	Missions	Livrables	Délai Estimé	% Paierment
Paierment 1	Notes méthodologiques (Mission 0)	- Note méthodologique de la composante 1 - Chronogramme détaillé de la composante 1 - Note méthodologique de la composante 2 contenant le Chronogramme détaillé et planning d'exécution des consultations avec les partenaires	Une semaine après la réunion de cadrage avec l'équipe DDD/PNUD	10 %
Paierment 2	Mission 1 de la composante 1 : Préparation à l'élaboration du 7 ^{ème} RNB et coordination du processus	- Plan d'engagement et de mobilisation des parties prenantes selon l'approche pangouvernemental. - Plan de consultation technique et multi-acteurs, détaillant les parties prenantes ciblées, le calendrier des consultations, les modalités d'animation, ainsi que les outils de collecte et de consolidation des données, etc. - Rapports des consultations et comptes rendus des ateliers et réunions internes. - Note conceptuelle et rapport de l'atelier national de lancement.	1 mois après la signature du contrat	20%
	Mission 1 de la	- Document de la stratégie complet présentant	2 mois après la	

	composante 2 : Développement du cadre stratégique de la stratégie nationale de la biodiversité 2035 et sa vision nationale	l'architecture stratégique complète et cohérent : vision 2050, objectifs 2030, axes stratégiques, cibles nationales, leviers d'action, domaines d'intervention prioritaires.	signature du contrat	
Païement 3	Mission 2 de la composante 1 : Collecte, traitement et production du contenu du rapport	- Premier draft du 7ème rapport national sur la biodiversité comprenant les 5 sections en conformité avec le modèle standardisé de la CBD (Cf. annexe 1). - Tableaux de bord des indicateurs calculés, structurés et exploitables. - Comptes rendus et des procès-verbaux des réunions et des ateliers liés au processus consultatif pangouvernemental et pansociétale.	3 mois après la signature du contrat	40%
	Mission 2 de la composante 2 : Élaboration du plan d'action intégré de la Stratégie Nationale de la Biodiversité.	- Plan d'action intégré de la Stratégie Nationale de la Biodiversité contenant : • Les Plans de Développement Spécifiques (PDS) et les Plans d'Actions Transversaux (PAT) ; • Le portefeuille de projets bancables ; • Le Registre des engagements partenaires non étatiques ; • Les Fiches projets territoriaux. - Conception et élaboration d'un document de la SPANB finalisé avec un résumé exécutif d'un maximum de 20 pages. - Conception d'une plaquette numérique format A4 visualisant le cadre stratégique de la SPANB.	4 mois après la signature du contrat	
Païement 4	Mission 3 de la composante 1 : Finalisation, mise en forme et soumission du rapport	- Rapport final du 7ème rapport national sur la biodiversité validé après intégration de l'ensemble des remarques et commentaires. - Résumé exécutif du 7ème RN destiné à un large public (décideurs, médias, grand public).	5 mois Après la signature du contrat	30%
	Mission 3 de la composante 2 : Développement d'un système de suivi-évaluation de la SPANB (sysSPANB)	- Un système national intégré, opérationnel, interopérable et sécurisé de suivi-évaluation de la SPANB. - Un Manuel utilisateur et guide d'administration du système.	6 mois après la signature du contrat	

NB : Chaque rapport fera l'objet au moins d'une réunion ou atelier de concertation afin d'être discutés et validés par l'équipe de projet, le partenaire national et l'ensemble des parties prenantes impliquées, selon les cas. Tous les livrables seront rédigés et remis en langue française. Les versions finales du 7ème Rapport National et sa version synthétique, une fois approuvées, seront déposées auprès du Département du Développement Durable en cinq exemplaires imprimés.

IV. SUIVI ET EVALUATION DE LA PRESTATION

Au démarrage de la mission, la DDD et le PNUD organiseront une réunion de travail avec le bureau d'études retenu pour convenir de la méthodologie de travail, le planning, les modalités de déroulement de la mission et les livrables.

La DDD mettra à la disposition bureau d'études toutes les informations et documentation disponibles et accessibles pour faciliter sa tâche. Si les consultants le souhaitent, l'administration fournira une lettre d'introduction facilitant l'accès aux documentations et les entretiens avec les parties prenantes.

Un comité de suivi sera mis en place pour garantir la conformité des travaux aux exigences de la CDB et au calendrier prévu. Des rapports intermédiaires seront présentés pour valider les étapes clés.

Dans le cadre de la réalisation des activités de la composante I et II, un processus de concertation inclusif sera mis en place afin d'assurer une participation effective des acteurs concernés. À cet effet, le prestataire sera chargé d'indiquer clairement le plan du processus de concertation et sa mise en œuvre dans le cadre de sa proposition technique, en tenant compte des impératifs de couvertures sectorielles et territoriales complètes.

Les experts seront chargés d'animer activement ces réunions et d'assurer une interaction continue avec le partenaire national de mise en œuvre (DDD) ainsi qu'avec le PNUD. Ils seront également appelés à organiser des séances de travail spécifiques avec ces derniers en fonction des besoins et de l'avancement des travaux. Ils veilleront également à intégrer les recommandations issues de ces échanges afin de garantir la conformité du rapport avec les engagements internationaux du Maroc en matière de biodiversité.

Les frais d'organisation de ces ateliers (organisation, logistique) seront financés par les fonds du projet gérés par le PNUD Maroc, et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du soumissionnaire. Toutefois, les frais engagés par les expert.e.s (déplacements, logements...) sont à leur charge.

Le Bureau d'Études devra s'attendre à des échanges itératifs avec le DDD. À ce titre, plusieurs cycles de relecture et de commentaires pourront être nécessaires. Le BET sera tenu d'intégrer l'ensemble des observations formulées jusqu'à validation des livrables, afin de garantir la qualité, la cohérence et la conformité attendue des livrables finaux.

Le BET devra également faire preuve de flexibilité pour répondre, dans la mesure du raisonnable, à certaines demandes exceptionnelles formulées par le DDD. Bien que pouvant s'écarter ponctuellement du périmètre strict de la méthodologie initialement définie, ces demandes resteront néanmoins pleinement alignées avec la thématique générale de la prestation et viseront à enrichir la qualité et la portée des livrables attendus.

Le partenaire nationale DDD se réserve le droit de demander au BET de mettre en œuvre les deux composantes de la mission en parallèle, dès le démarrage de la prestation, et ce afin de garantir l'optimisation des délais et le respect du calendrier global fixé.

L'acceptation de l'offre du BET ne signifie pas que la méthodologie proposée dans le dossier de soumission est définitive ou figée. Celle-ci pourra être ajustée ou enrichie ultérieurement en concertation avec le DDD, notamment lors de la réunion de cadrage prévue en début de la prestation.

Pour toute information complémentaire relative aux différentes composantes de la prestation ou en cas d'incompréhension sur certains éléments des termes de référence, le soumissionnaire peut prendre contact avec le DDD afin de clarifier les besoins exprimés avant de compléter le dépôt de son offre.

Équipe du Projet

Le bureau d'études ou les équipes recrutées pour cette mission devront avoir les profils suivants :

1. **Chef de projet/chef de file** : un expert senior spécialiste en planification stratégique et le pilotage des projets de stratégies publiques de grande envergure au Maroc et/ou l'international ;
2. Expert technique et scientifique en biodiversité et/ou gestion des ressources biologiques ;
3. Expert en suivi et évaluation environnemental.
4. Expert en montage financier et en ingénierie financière justifiant d'une expérience solide dans les montages financiers de projets et les plans de financement.
5. Expert en SI et développement des plateformes web ou autres justifiant d'une expérience solide dans la conception d'outils de pilotage ;

Idéalement, les experts choisis doivent non seulement être des experts dans leur domaine, mais ils doivent aussi posséder une expérience pratique dans la mise en œuvre de mesures de préservation de la biodiversité et notamment des connaissances des mécanismes la Convention de la Diversité Biologique (CBD) dans le contexte du pays.

Le bureau d'études pourra suggérer des profils d'experts additionnels pour mener au mieux la réalisation des activités des missions I et II, à condition l'effort global ne dépasse pas le nombre d'hommes/jour préconisé.

De même, tous les experts appel sont sous la responsabilité du bureau d'études et leurs contributions est sous son assurance qualité. Il sera également responsable de la qualité des rapports et livrables à soumettre et le vis-à-vis direct de l'équipe du projet.

A noter que, l'équipe d'experts proposée dans l'offre technique doit être présente et maintenue tout au long de la durée de la prestation. Tout changement de membre au sein de cette équipe devra faire l'objet d'une demande écrite préalable et dûment justifiée, à soumettre à l'approbation de l'équipe DDD/PNUD. Il est important de noter que le chef de projet désigné dans l'offre initiale ne peut en aucun cas être remplacé durant l'exécution de la mission.

Présentation des dossiers de l'offre et méthodologie de sélection des consultants

Les bureaux d'études ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent, peuvent postuler pour la présente consultation. Le dossier de candidature doit répondre précisément au modalités de soumission, et ce en présentant les offres technique et financière et comme suit :

1. **La 1^{ère} enveloppe contient les pièces des dossiers administratif et technique. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « Dossiers Administratif et Technique », elle doit contenir** Les documents administratifs suivants ;
 1. Copie du Registre du commerce ou tout autre document témoignant du statut de la société ou des sociétés membres d'un groupement, le cas échéant.
 2. Accord de formation de groupement dans le cas où un groupement de société soumet une candidature commune. La société chef de file du groupement devra être clairement

indiquée.

3. Liste des références avec les noms des clients et leurs coordonnées (mettre sous forme d'un tableau le descriptif de la mission, date de début et de fin, montant et personne contact (nom, poste adresse email) de chaque mission ;
4. Etats financiers des 3 dernières années ;
5. La déclaration de performance satisfaisante (certificats) des principaux trois (03) clients en termes de valeur du contrat dans un domaine similaire, comme l'exige le PNUD.

2. La 2^{ème} enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et portée de façon apparente la mention « Offre Technique ».

Les soumissionnaires doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser les prestations aux moyens de compétences adéquates, et selon une méthodologie et un plan de réalisation déterminés. A cet effet, ils doivent fournir les documents ci-après :

1. Une note détaillant la méthodologie et la démarche que le prestataire envisage de mettre en œuvre pour réaliser les différentes missions, objet du ladite prestation.
2. Le planning détaillé de déroulement de la prestation Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant les niveaux d'effort par tâche (en hommes-jours) assignés aux experts proposés.
3. Une liste des membres de l'équipe proposée, selon les disciplines exigées, précisant les profils, les spécialités, l'expérience et les projets réalisés. La prestation nécessitera la mobilisation d'une équipe de quatre (4) experts et un Chef de Projet répondant aux profils susmentionnées :
4. Une présentation du soumissionnaire (du bureau d'études), les références pertinentes et les justificatifs de ces références liés à ladite prestation ;
5. Une présentation sommaire de l'équipe d'experts proposée, en précisant le rôle de chacun d'entre eux et l'expert désigné comme Chef d'équipe ;
6. Les CVs des experts proposés cosignés par les experts et le soumissionnaire, faisant apparaître, de manière claire les références pertinentes ;
7. Un planning prévisionnel des réunions de travail et ateliers de concertation et de présentations des résultats prévus dans le cadre de la prestation.

NB : Tout soumissionnaire ayant présenté une offre technique incomplète ou ne répondant pas aux exigences ci-dessus sera écarté.

3. La 3^{ème} enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « Offre Financière » ;

Cette offre doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes-mois ou d'hommes-jours des experts, ainsi que les frais forfaitaires relatifs aux diverses dépenses. Par

conséquent, le PNUD ne prendra pas en charge les frais de transport aérien et de séjour au Maroc des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière. Aussi, les frais d'organisation des ateliers de concertation seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

1. Critères d'évaluation des offres

1.1. Analyse de l'offre technique

1.1.1 Qualifications du bureau d'études (200 points)

<i>Critères pour le Bureau d'études (formulaire 1)</i>	<i>Point maxi</i>
<i>Techniques</i>	
Expérience du BET dans la conception de stratégies, programmes et plans d'action relatifs à l'environnement, incluant la biodiversité, le changement climatique, la gestion des risques de catastrophes et autres domaines connexes : - 3 références 30 points - 4 références 50 points - 5 références et plus 60 points	60
Maîtrise des lignes directrices du Secrétariat de la CDB et du processus de reporting des rapports nationaux : - 1 référence 20 points - 2 références et plus 40 points	40
Maîtrise du pilotage de projets complexes, multi-acteurs et la gestion d'équipes d'experts. - 1 référence 30 points - 2 références et plus 40 points	40
Avoir une connaissance confirmée du contexte marocain, des acteurs institutionnels en lien avec le sujet de biodiversité au niveau national : - 1 référence 05 points - 2 références 10 points - 3 références et plus 20 points	20
Capacité de coordination d'équipes pluridisciplinaires et de gestion de processus participatifs. (ex. : animation d'ateliers, gestion de consultations multi-acteurs...) - 1 référence et plus 20 points	20
Total note technique bureau d'étude	200

1.1.2 Méthodologie de travail et planning (300 points)

Méthodologie de travail et planning d'exécution (sur 235points)			
✓	Incohérente ou non conforme aux termes de référence du CPS ou omission d'un élément essentiel qui touche à la substance des termes de référence (mauvaise compréhension).	Insuffisante	0
✓	Une simple reprise des termes de référence du CPS ;	Satisfaction partielle	10
✓	Méthodologie partiellement détaillée par rapport aux termes de référence ;	Satisfaisante	15
✓	Retrace les orientations du CPS en détaillant la consistance avec compréhension de l'ensemble des missions (Réflexion développée) ;	Bonne	25
✓	Conforme au CPS, détaillant la consistance avec bonne compréhension de l'ensemble des missions et apportant une valeur ajoutée par rapport au CPS (Enrichissement ou nouvelles propositions pertinentes).	Excellente	35
✓	L'approche méthodologique proposée permet-elle une concertation holistique des parties prenantes clés au niveau sectoriel et territorial ?		50
✓	Le plan de participation des parties prenantes est-il suffisamment inclusif ?		30
✓	L'expérience du soumissionnaire et les profils du personnel proposé démontrent-ils la capacité à couvrir l'ensemble des missions et activités dans le cadre de la prestation ?	Insuffisante	10
		Satisfaction partielle	20
		Satisfaisante	40
		Bonne	60
Le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet dans les délais prévus ?			60
Planning et chronogramme (65 points)			
1-Conformité du planning de travail (sur 30 points)			
Insuffisant	✓ Planning non incohérent ou non claire ou présentant des lacunes dans l'ordonnancement des tâches ; ✓ Planning proposé non conforme avec le délai d'exécution de la prestation.		10
Bon	✓ Planning proposé détaillant l'ensemble des prestations et missions et conforme avec le délai de la prestation.		15
Excellent	✓ Planning proposé amélioré par rapport aux TDR ✓ Le consultant a optimisé le planning en proposant de nouvelle méthodologie à forte valeur ajoutée pour le projet.		30
2 - Degré de détail du chronogramme d'affectation des experts (sur 35 points)			
Insuffisant	✓ Chronogramme non détaillé, détaillé et/ou incohérence entre les compétences mobilisées et les missions de la prestation. ✓ Allocation des expertises en décalage par rapport au CPS.		10

Bon	✓ Chronogramme détaillé et cohérent entre les compétences et les missions	20
Excellent	✓ Chronogramme présentant des améliorations significatives ✓ Le consultant a proposé des ajustements pertinents par rapport aux adéquations poste / profil.	35
Total		300

1.1.3 Qualifications des experts

1. Chef de projet/chef de file : un expert senior spécialiste en planification stratégique et le pilotage des projets de stratégies publiques de grande envergure au Maroc et/ou l'international (300 points).		
Formation	Bac+5 (Master ou Ingénieur) dans un domaine lié à la biodiversité, l'environnement, la biologie ou l'écologie ou dans un domaine connexe : • < BAC + 520 pts • BAC + 530 pts • ≥ BAC + 5.....50 pts	50 pts
Expériences professionnelles	Expérience minimale de 10 ans dans le domaine de la planification stratégique (Elaboration de stratégies, programmes, plans, etc) • < 10 ans experience20 pts • 10 ans experience.....40 pts • > 10 ans experience.....50 pts	50 pts
	Expérience minimale de 8 ans le pilotage de programmes complexes : multi acteurs et gestion d'équipe : • < 8 ans experience20 pts • 8 ans experience.....40 pts • > 8 ans experience.....50 pts	50 pts
Références	Ayant au moins 4 références dans l'élaboration de stratégie et de plans d'actions sur les politiques environnementales : • 3 références.....20 pts • 4 références.....40 pts • 5 références et plus.....50 pts	50 pts
	Expérience dans la coordination d'équipe et/ou de projets et/ou d'études du chef de file dans des prestations similaires à celle-ci. • 1 référence20 pts • 2 références.....40 pts • 3 références plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins une (1) références relatives aux activités liés aux mécanismes de la CBD et/ou les traités internationaux dans le domaine de la	50

	biodiversité : • 1 référence.....20 pts • 2 références.....40 pts • 3 références et plus.....50 pts	pts
--	--	-----

2. Expert technique et scientifique en biodiversité et/ou gestion des ressources biologiques (300 points).		
Formation	Diplôme universitaire minimum de Bac+5 (Mastère ou ingénieur) en biologie, écologie, gestion des ressources naturelles, sciences environnementales ou équivalent • BAC + 530 pts • ≥ BAC + 5.....50 pts	50 pts
Expériences professionnelles	Expérience minimale de 10 ans dans le domaine de la biodiversité et gestion des ressources naturelles (études, projets, etc) • 10 ans experience.....40 pts • > 10 ans experience.....50 pts	50 pts
	Expérience confirmée de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et de ses Protocoles, ainsi que dans le processus de gestion des acteurs et parties prenantes clés responsables de la gestion de la biodiversité au Maroc : • < 5 ans experience20 pts • 5 ans experience.....40 pts • > 5 ans experience.....50 pts	50 pts
Références	Ayant au moins ;10 références prouvées en matière de conservation et préservation de la biodiversité, en taxonomie et/ou en services écosystémiques et en pratiques et études de durabilité des écosystèmes pour les ressources biologiques (APM, réserves naturelles, SIBE, filières écologiques, etc.) : • 3 références20 pts • 5 références40 pts • 10 références et plus.....50 pts	50 pts
	Expérience dans la coordination d'équipe et/ou de projets et/ou d'études du chef de file dans des prestations similaires à celle-ci. • 1 référence20 pts • 2 références40 pts • 3 références plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins une (3) références dans la planification et l'évaluation de politiques publiques environnementales et dans l'évaluation des liens entre développement économique et utilisation et gestion des ressources naturelles/ de la biodiversité ; • 1 référence.....20 pts	50 pts

	• 2 références40 pts • 3 références et plus50 pts	
--	--	--

3. Expert en suivi et évaluation environnemental (300 points).

Formation	Diplôme universitaire minimum de Bac+5 (Mastère ou ingénieur) en biostatistiques, sciences écologiques quantitatives ou équivalent • BAC + 530 pts • > BAC + 5.....40 pts • ≥ BAC + 5 (ayant un diplôme en biostatistique)..... 50 pts	50 pts
Expériences professionnelles	Expérience minimale de 8 ans dans le domaine des méthodologies de calcul d'indicateurs écologiques et de biodiversité (indicateurs de pression, d'état, de réponse, de résilience, etc.). • 8 ans expérience.....40 pts • > 8 ans expérience.....50 pts	50 pts
	Expérience confirmée dans le domaine des statistiques appliquées (collecte, analyse et interprétation des données environnementales), SIG et outils de reporting et de modélisation environnementale. • < 5 ans expérience20 pts • 5 ans expérience.....40 pts • > 5 ans expérience.....50 pts	50 pts
Références	Ayant au moins 6 références prouvées dans les domaines liés aux processus de reporting relatifs aux rapports nationaux sur la biodiversité : • 3 références20 pts • 5 références40 pts • 6 références et plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins 3 références prouvées dans les domaines des statistiques appliquées (collecte, analyse et interprétation des données environnementales) et outils de modélisation environnementale. • 1 référence20 pts • 2 références40 pts • 3 références plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins 1 références en systèmes de suivi relatives à la CBD et/ou les traités internationaux dans le domaine de la biodiversité • 1 référence.....20 pts • 2 références40 pts • 3 références et plus50 pts	50 pts

4. Expert en montage financier et en ingénierie financière justifiant d'une expérience solide dans les montages financiers de projets et les plans de financement (300 points).		
Formation	Diplôme universitaire minimum de Bac+5 (Mastère ou ingénieur) dans l'un des domaines suivants : Finance, Ingénierie financière, Audit, Contrôle de gestion ou équivalent. - BAC + 530 pts > BAC + 5.....40 pts ≥ BAC + 5..... 50 pts	50 pts
Expériences professionnelles	Expérience minimale de 8 ans dans le montage de projets financiers complexes (projets publics, PPP, projets de développement durable, infrastructures, environnement) 8 ans experience.....40 pts > 8 ans experience.....50 pts	50 pts
	Expérience confirmée dans l'élaboration des stratégies de mobilisation de financement multisources (budget de l'état, bailleurs internationaux, financement climatique, secteur privé, etc.). < 5 ans experience20 pts 5 ans experience.....40 pts > 5 ans experience.....50 pts	50 pts
Références	Ayant au moins 4 références prouvées dans des projets ou études majeurs portant sur le montage financier de projets de développement ou d'investissement (environnement, infrastructures, énergie, agriculture, etc.), l'identification de mécanismes financiers innovants ou la mobilisation de financements climat/biodiversité et la conception de portefeuilles de projets bancables ou de feuilles de route financières. 2 références20 pts 3 références40 pts 4 références et plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins 3 références prouvées dans la conception de portefeuilles de projets bancables ou de feuilles de route financières. 1 référence.....20 pts 2 références40 pts 3 références plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins 1 une certification complémentaire et/ou Maîtrise des outils d'analyse financière, modélisation Excel avancée, et de logiciels financiers 1 certification/outil.....20 pts 2 certification/outil40 pts	50 pts

	• 3 certification/outil50 pts	
--	-------------------------------------	--

5. Expert en SI et développement des plateformes web ou autres justifiant d'une expérience solide dans la conception d'outils de pilotage (300 points).

Formation	Diplôme universitaire Bac+5 ou équivalent en Génie informatique, Développement logiciel, Systèmes d'information, Technologies web / cloud ou tout autre domaine pertinent en IT. • < BAC + 540 pts • ≥ BAC + 5..... 50 pts	50 pts
Expériences professionnelles	Expérience minimale de 8 ans dans le développement de plateformes web dynamiques et sécurisées, la conception de systèmes de suivi-pilotage ou de tableaux de bord interactifs et l'intégration de solutions de visualisation de données multi acteurs. • 8 ans experience.....40 pts • > 8 ans experience.....50 pts	50 pts
	Expérience confirmée dans l'analyse des politiques publiques, les domaines du développement durable, notamment en biodiversité. • < 5 ans experience20 pts • 5 ans experience.....40 pts • > 5 ans experience.....50 pts	50 pts
Références	Ayant au moins 4 références prouvées dans des projets ou études majeurs portant sur l'élaboration des Systèmes d'information décisionnels en lien avec des projets/politiques publiques marocaines. • 2 références.....20 pts • 3 références.....40 pts • 4 références et plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins 3 références prouvées dans la transposition d'une stratégie complexe/programmes/plan d'action en outils pratiques et évolutifs. •1 référence20 pts •2 références40 pts •3 références plus.....50 pts	50 pts
	Ayant au moins 1 une certification complémentaire et/ou Maîtrise des outils en lien avec les langages de développement et la conception des Architecture client-serveur. • 1 certification/outil.....20 pts • 2 certification/outil40 pts • 3 certification/outil50 pts	50 pts

2. Évaluation des offres financière

Seules les propositions financières des candidatures ayant obtenu un minimum de **700/1000** points à l'évaluation technique seront retenues.

3. Attribution

La Proposition financière la moins disante (Fm) obtient un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres offres sont établis de la manière suivante :

$$S_f = 100 \times F_m / F, S_f$$

Étant le score financier, F_m la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont respectivement 70% et 30%. La note finale S (correspondant au score technique et financier combiné) est calculée comme suit :

$$S = S_t \times 70\% + S_f \times 30\%$$

St : étant le score technique

La note finale correspondra à la somme des 2 notes obtenues pour les critères considérés. A l'issue de l'analyse, les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue. Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné (S) le plus élevé sera retenu pour l'exécution de la mission.